



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# BTS Bioqualité

*Les Bio-industries, un secteur qui recrute !*

Plus de **92%** d'emploi pour les jeunes diplômés

Possibilité de poursuivre vos études  
en **licence professionnelle** du  
domaine de la qualité alimentaire ou des  
biotechnologies ou en école d'**ingénieur**  
après une classe préparatoire ATS



## Se former à quoi ?



Aux métiers du contrôle de la qualité, de l'hygiène, de la sécurité et de l'impact environnemental (QHSE) dans les Bio-industries :

Mise en œuvre d'une démarche qualité, de méthodes et protocoles de traçabilité qui concourent à l'atteintes des objectifs QHSE dans une entreprise agroalimentaire, cosmétique, pharmaceutique ou un établissement de soins.

## Dans quel secteur d'activités, quel type d'entreprises ?



**Bio-Industries** : Laboratoires de contrôle et de recherche agroalimentaires, pharmaceutiques, cosmétiques

**Santé** : Services de soins, plateaux medicotechniques d'imagerie médicale

**Environnement** : Services d'entreprises de gestion de l'impact environnemental et de la transition énergétique.

## Pour quel métier ? (avec un peu d'expérience)



Technicien / Assistant Qualité Hygiène Sécurité Environnement (QHSE)

Responsable / Contrôleur qualité

Technicien de laboratoire

Responsable de ligne de production,

Chef d'équipe / d'atelier.

## Les atouts pour réussir

**Vous vous intéressez à :**

Biotechnologies, Expérimentation, Qualité, Bio-industries, Alimentation, Santé, Cosmétique, Environnement.

**Vous avez des dispositions pour :**

Micro-Biologie, Biochimie, Physique-chimie, Mathématiques, Organisation, Autonomie, Communication.

## Les conditions d'accès à la formation :

Être titulaire d'un diplôme de niveau 4 (baccalauréat général, technologique, professionnel ou équivalent reconnu en France).

## Le diplôme

**12 à 16 semaines** de stage en formation initiale scolaire (mobilité Erasmus+ possible)

ou **54 semaines** en entreprise, en formation en apprentissage.

L'**examen** comporte huit épreuves obligatoires, trois concernent les capacités du tronc commun et cinq les capacités professionnelles propres à la spécialité.

Les différentes **modalités** d'organisation des **épreuves** sont :

- soit par combinaisons entre des évaluations ponctuelles terminales (EPT) et des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF)
- soit par des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) pour les candidats inscrits dans un établissement habilité à mettre en œuvre une organisation semestrialisée.

## S'informer sur les formations ?

Le site [laventureduvivant.fr](http://laventureduvivant.fr)



[www.educagri.fr](http://www.educagri.fr)  
[agriculture.gouv.fr/metiers-et-formations](http://agriculture.gouv.fr/metiers-et-formations)  
[www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)  
[www.agrorientation.com](http://www.agrorientation.com)  
[www.meformereregion.fr](http://www.meformereregion.fr)  
[www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)

Où se former avec

